

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° A20250507-189

Département de la Corrèze
République Française

Service	Affaires générales		
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire		
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale	
Objet	Vide grenier ADAPEI de la Corrèze		
Date	Le dimanche 8 juin 2025 de 8h00 à 18h00		
Lieu	Etablissement d'accueil non médicalisé de l'Adapei de la Corrèze à USSEL		
Demandeur	Madame CHAZELAS – directrice de l'offre habitat		

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 6 mai 2025 par Mme CHAZELAS – directrice de l'offre habitat.

Arrête,

Article 1 : Mme CHAZELAS – directrice de l'offre habitat est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 8 juin 2025 de 8h00 à 18h00, établissement d'accueil non médicalisé de l'Adapei de la Corrèze à USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mme CHAZELAS – directrice de l'offre habitat ;

Fait à Ussel, le 7 mai 2025.



Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint,

Jean-Pierre GUITARD

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : 9 MAI 2025
Notification le :